

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2019-32

Election du Président du Conseil d'administration du GIP PN

Membres présents Soit	27
Nombre de voix représentées	36
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	2
Nombre de voix représentées	2
Nombre de voix «Présents + pouvoirs»	38
Suffrages exprimés : 30	
Blanc : 8 Pour : 30 Contre : /	

La règle du quorum est
(38 voix sont présentes sur 40),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 10 juillet 2019 à 20h00 à CHATEAUVILLAIN sous la présidence de Madame Elodie DEGIOVANNI, Préfète coordonnateur.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°7 publié en date du 14/06/2019 ;

Après avoir entendu Madame le Préfet coordonnateur rappeler les modalités de vote ;

Après avoir déclaré la seule candidature de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE reçue par écrit ;

Après désignation de 2 assesseurs conformément aux dispositions de la convention constitutive et du règlement intérieur en vigueur, Monsieur Sébastien Riottot en qualité de membre du Conseil d'administration le plus jeune, et de Monsieur Dominique Barthélémy en qualité de membre du Conseil d'administration le plus âgé ; Messieurs Nicolas serrand (DDFIP 52) et Michaël Petitjean (Prefecture 52) et Madame Lucie Jayot (GIP) sont nommés scrutateurs pour le déroulement du vote.

Après l'appel des votants dans l'ordre de la liste d'émargement;

Après avoir procédé au vote à bulletin secret ;

Après avoir entendu les résultats,

Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE est élu président du GIP avec

Pour : 30 voix
Abstention : /
Blanc : 8 voix

Le 10/07/2019

Le Commissaire du Gouvernement

07 AOUT 2019

La Présidente de séance


Elodie DEGIOVANNI
Préfète coordonnateur